

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **03 février 2021 à 16 h 04** à partir de vidéoconférence.

Étaient présents Mesdames Andrée Brosseau, Denise Godin-Dostie, Jocelyne Bishop Ménard et Monsieur Christian Thauvette ainsi que Messieurs Jacques Legault secrétaire et Claude Madore trésorier, tous formant quorum sous la présidence de la présidente Madame Denise Godin-Dostie.

Madame Andrée Brosseau, présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2321-02-21 Ouverture de l'assemblée

Madame la présidente souhaite la bienvenue à tous et mentionne ce qui suit :

« Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que, toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public. Cette directive s'applique aux municipalités en zone rouge (palier 4 – alerte maximale) dont fait partie la Ville de Coteau-du-Lac et la municipalité des Coteaux »

De nouvelles mesures de confinement ont été annoncées par le premier ministre par l'arrêté ministériel 2020-105 du 17 décembre 2020, dont l'obligation d'effectuer du télétravail du 17 décembre au 05 février 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin, pour toutes les personnes qui travaillent dans des bureaux. Dans ce contexte, les membres du conseil d'administration assistent à distance à la présente assemblée, soit par vidéoconférence, tout en respectant les directives particulières de la pandémie.

**Il est proposé par Madame Denise Godin-Dostie
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2322-02-21 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 03 février 2021.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 06 janvier 2021
4. Approbation des comptes à payer au 03 février 2021
5. Autorisation de paiement Construction Jacques Théoret sur le projet des étangs aérés
6. Achat et installation d'une vanne murale pour la station Delisle
7. Varia
8. Levée de l'assemblée ordinaire du 03 février 2021

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2323-02-21 Approbation du procès-verbal du 06 janvier 2021

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Denise Godin-Dostie
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 06 janvier 2021.

ADOPTÉE

2324-02-21 Approbation des comptes à payer au 03 février 2021

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette
Appuyé par Madame Denise Godin-Dostie
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 03 février 2021 au montant total de 31 533.12\$ à savoir les chèques numéro 4238 à 4255 pour un montant de 5 114.01\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 26 419.11\$.

ADOPTÉE

2325-02-21 Autorisation de paiement Construction Jacques Théoret sur le projet des étangs aérés

La RAC a reçu 11 demandes de paiements de l'entrepreneur Jacques Théoret pour des travaux réalisés depuis 2018 suite à l'approbation d'ordres de changements. Michel Vaillancourt, ingénieur à la ville de Coteau-du-Lac procède à la vérification de ces documents et demande le report du point à l'assemblée ordinaire de mars 2021.

Le conseil d'administration accepte le report pour l'assemblée de mars prochain.

REPORTÉE

2326-02-21 Achat et installation d'une vanne murale pour la station Delisle

Monsieur Émile Latreille, chef opérateur de la RAC, recommande l'installation d'une vanne murale à l'entrée du poste de pompage Delisle située sur le territoire de la municipalité des Coteaux. La dépense est de +/- 12 000.00\$

Monsieur Claude Madore se questionne sur la pertinence de cette dépense puisque le poste fonctionne maintenant depuis 25 ans sans cette vanne murale et l'entretien s'est toujours fait quand même. M. Madore nous mentionne avoir reçu qu'une seule soumission pour les travaux et aimerait en recevoir au moins deux.

Le conseil d'administration reporte sa décision à la prochaine réunion ordinaire de mars.

REPORTÉE

Varia

2327-02-21 Levée de l'assemblée ordinaire du 03 février 2021

**Il est proposé par Madame Jocelyne Bishop Ménard
Appuyé par Monsieur Christian Thauvette
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 03 février 2021 soit levée à 16 h 19

ADOPTÉE

Andrée Brosseau, présidente

Jacques Legault, secrétaire